



## DOSSIER - INVESTIGATION : LES NOUVEAUX FRAIS DE SCOLARITÉ

*Qui veut gagner de l'argent en masse ?*

C'est arrivé le 23 décembre dernier. Alors que tous les petits télécommiens attendaient sagement la venue du gros bonhomme rouge, un arrêté ministériel a été signé et glissé sous le sapin de l'institut Mines-Télécom. Chouette, un cadeau ! Un cadeau, oui, mais pas vraiment pour nous : Il s'agit d'augmenter les droits de scolarité de toutes les écoles du groupe Mines-Télécom de 1000€.

<http://goo.gl/mwEjBd>



**Quoi ? Mais qu'est ce que c'est que cette histoire ? D'ailleurs, je n'ai payé que des frais de scolarité à mon entrée à Télécom ?**

En effet, d'autres écoles distinguent les choses plus clairement, mais il faut faire la différence entre les droits de scolarité (fixé par arrêté ministériel) et les frais de scolarité. Concrètement :

frais de scolarités =  
droits de scolarité + frais  
d'impression des poly' + coût  
de la carte étudiant + services  
informatiques.

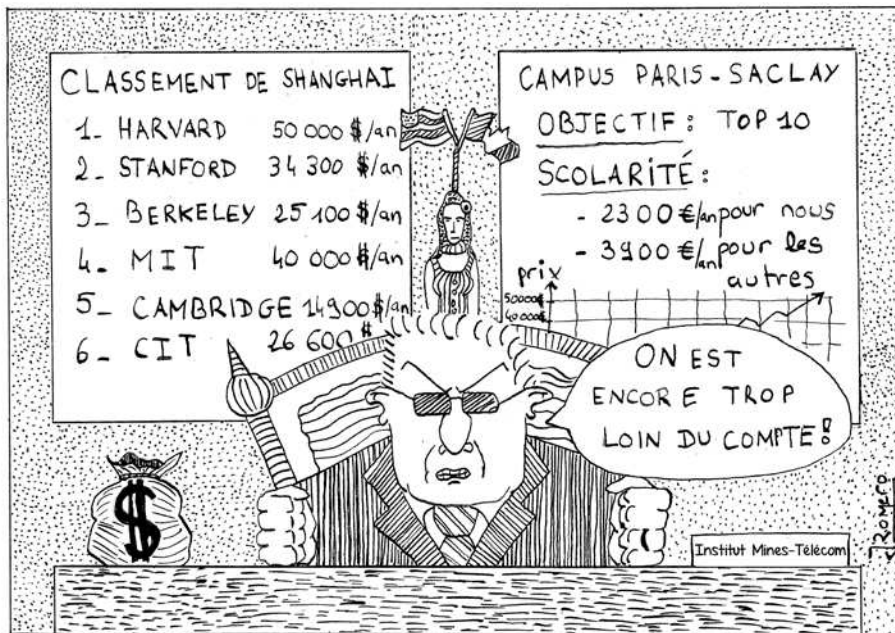
L'année prochaine donc, les droits de scolarités passeront à 1850€ pour les étudiants européens et ... 3850€ pour les autres. « La diversité, tout ça ». Ce qui se traduit par des frais de scolarité, fraîchement mis à jour sur le site de Télécom-Paristech, de **2300€**, à comparer au 1290€ de cette année (la page est encore accessible via le cache de google).

Non, vous ne rêvez pas, nous avons bien des frais de scolarité 30€ supérieurs à Supélec, nous devenons donc **plus chers qu'une école privée**. « La diversité, tout ça ».

### Mais ça nous concerne ?

Non ... ou plutôt oui et non. Dans le document interne de l'IMT que nous nous sommes procuré, il est spécifié que la mesure n'est pas rétroactive. Vous n'êtes pas directement concernés par cette

hausse. Comprenez bien : si ça avait été le cas, il y aurait eu un peu de mouvement parmi les promotions. Mais comme tout cela s'est déroulé à huis-clos, pendant les vacances, et que les futurs promos sont des taupins qui ont la tête dans les concours, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Qu'ils sont malins. On claque tous des doigts pour leur courage. Quand à nos futurs potes de promo 2017, ils paieront le double de ce que nous paieront en frais de scolarité.



## Qui a pris une telle décision ?

Celui qui signe l'arrêté, c'est le ministère dont nous dépendons, celui de l'industrie, à la tête duquel on retrouve A.Montebourg. Oui, celui-là même qui est venu nous dire combien nous étions importants pour lui. Mais cela n'excuse pas l'IMT qui, d'une part, à tout à gagner dans cette mesure, et d'autre part, possède un conseil d'administration de 25 membres dont 8 sont des représentants de l'État : la décision a dû être discutée au sein de ce conseil.

## Mais pourquoi tant de haine envers l'IMT ?



De la haine, n'exagérons rien voyons. Bien sûr, l'État ne roule pas sur l'or et l'éducation coûte cher, on ne peut le nier. En revanche, ce qui dérange, c'est l'absence totale d'information pour nous, les élèves, qui sommes pourtant les premiers concernés.

Voilà donc quelques extraits du document interne de l'IMT :

*« Les mécanismes de prêts bancaires à taux modéré pour étudiants existent, pour des montants allant jusqu'à 15000 €. Ils sont déjà utilisés par les étudiants. Les écoles et l'Institut en faciliteront l'usage, d'une part en renforçant l'information de proximité vers les étudiants qui*

*en auraient besoin, et d'autre part en sensibilisant des banques partenaires. »*

Whow. Alors comme ça, ce n'est pas vraiment grave, parce que contracter des prêts, ça se fait. Et on pourra même nous encourager à le faire. Oui, en y réfléchissant bien, ils le font aux États-Unis, et tout le monde sait que c'est un grand succès. D'ailleurs, quand vient la question de l'étranger :

*« Un des objectifs prioritaires de la stratégie de l'Institut et de ses écoles consiste à recruter des étudiants étrangers de haut niveau en accroissant la diversité des origines géographiques et les flux. Afficher pour des candidats potentiels de haut niveau un trop faible montant de droits et frais dévalorise de fait le niveau de nos formations et de nos diplômes par rapport aux références internationales [...] »*

Je vous promet que le morceau de phrase « diversité des origines géographiques et les flux » est en gras dans le texte original. Comment

peut-on espérer diversifier les origines en augmentant les droits d'inscriptions, quand on sait que 80 % de la richesse mondiale est détenue par 20 % de la population ? Bien sûr, on peut se demander si, oui ou non, la France doit participer aux coûts des études des étrangers. Il faut en débattre. Et débattre ne se définit pas par décision unilatérale.

### **Mais que peut-on faire ?**

Ça, c'est à Y.Poilane de le demander : ce dernier tient **mardi 14 janvier à 13h30** une conférence (a priori destinée au personnel...) et évoquera le sujet de la hausse des droits d'inscription. Et puis, il faut en parler : à nos collègues des écoles de l'IMT, à nos potes encore en taupe, et entre nous. Il ne sera pas dit qu'on peut doubler les frais de scolarité des étudiants de Telecom Paristech sans entendre leur voix. Non ?

**Rémi S.** pour l'information